



[Sign In](#) [Sign-Up](#)

jeudi 30 septembre 2004, 0h12

Evasion à Moulins-Yzeure: l'organisateur condamné à 17 ans de réclusion

Photo

LYON (AFP) - L'organisateur de l'évasion par hélicoptère de trois détenus de la maison centrale de Moulins-Yzeure (Allier) en juin 2000, Karim Tahir, un braqueur de banques lui-même évadé, a été condamné mercredi à Lyon à 17 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises d'appel du Rhône. L'avocat général avait requis une peine "comprise entre 20 et 22 années de réclusion criminelle" à l'encontre de Karim Tahir, 32 ans, qui comparaisait également pour un braquage et une tentative de

braquage à Nantes en 1995.

En juin 2003, devant la cour d'assises de la Loire, Karim Tahir avait écopé de 26 ans de réclusion criminelle.

"Vous avez suffisamment prouvé votre dangerosité", a déclaré l'avocat général à l'accusé, déjà condamné en 1997 pour un braquage à Limoges et auteur d'une vingtaine de tentatives ou préparatifs d'évasion et d'une évasion réussie.

L'avocat de Karim Tahir, Me André Buffard, a demandé aux jurés un "verdict d'humanité". "La question est de savoir si tout est fini, s'il faut éliminer (Karim Tahir) ou lui donner une chance", a lancé Me Buffard, soulignant que son client n'avait "jamais tué personne".

Karim Tahir, jeune homme brun, cheveux bouclés et visage émacié, qui a reconnu pour la première fois son implication dans l'évasion, a demandé "l'aide" des jurés. "Je n'arrive pas à voir le bout du tunnel", a-t-il dit d'une voix sourde.

Tahir, qui avait rencontré lors d'un séjour à la prison de Moulins-Yzeure les trois détenus dont il a orchestré l'évasion, n'a pas été interrogé sur les raisons qui l'avaient conduit à prendre de tels risques, "dette d'honneur" selon la défense ou préparation d'un mauvais coup selon l'avocat général.

Un mois avant l'évasion de Moulins-Yzeure, il s'était lui-même évadé de la maison d'arrêt de Nantes. Après avoir scié les barreaux de sa cellule, il avait gagné le toit du centre pénitentiaire. Malgré les sommations et les tirs des gardiens, il était parvenu à s'échapper à l'aide de draps noués.

Il avait ensuite pris en otage une famille pour prendre la fuite en voiture.

A l'audience, il a reconnu avoir, au matin du 9 juin 2000, pris en otage le propriétaire et le pilote d'un hélicoptère à Saint-Etienne pour faire évader trois détenus installés sur un toit de la prison centrale de Moulins-Yzeure.

Au cours d'une altercation, le propriétaire de l'hélicoptère avait été blessé à une main et à une jambe d'une balle tirée par le preneur d'otages. Il avait été abandonné en pleine campagne avec le pilote. Tahir avait pris la fuite à bord de voitures volées sous la menace, avec les détenus évadés et des complices.

Deux des évadés, Rachid Benchetouia, 38 ans, et Christian Pyotte, 54 ans, ont été condamnés en juin 2003 respectivement à 15 ans de réclusion et 8 ans d'emprisonnement. Ils n'ont pas fait appel de leurs condamnations.

Le troisième détenu évadé, Jean-Charles Mendes da Silva, 30 ans, toujours en cavale, a été condamné par contumace en septembre 2003 à 15 ans de réclusion.